



Comité Départemental de l'Hérault de Basketball

Chemin des jardins de Maguelone – 34970 LATTES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Déclarée auprès de la préfecture de l'Hérault le 15 mars 1946 sous le numéro W343008536

COMMISSION SPORTIVE

Mercredi 14 septembre 2022

à 19h00 en présentiel

PROCES VERBAL

Les membres de la commission sportive du Comité Départemental de l'Hérault de Basketball se sont réunis en présentiel sur convocation du responsable de commission.

Il a été établi une feuille de présence. Elle permet de constater que 14 membres sur 16 sont présents.



PRESENTS :

Convoqués :

Mesdames : Sylvie DUPREY, Betty GRAU, TROUILLET Muriel

Messieurs : , Gérald MARCO, David DUPREY, Richard CHAMPAGNAC, Thierry BRUEL, René DENAT, Bruno GRAU

Excusé : Nathalie et Jean Jacques DESSAINT

Absent :

Invités :

Messieurs : DUGUÉ Aurélien (directeur départemental), ZERAMDINI Yassine (CTP)

Madame : SERVAGE Charline (secrétaire comptable)



ORDRE DU JOUR :

- 1- Bilan des championnats 2022-2023
- 2- Gestion des dérogations / pénalité
- 3- Gestion des feuilles de matchs / pénalité
- 4- Gestion des brûlés
- 5- Règlements Coupe de l'Hérault
- 6- Responsables de catégorie
- 7- Questions diverses



1- BILAN DES CHAMPIONNATS 2022-2023 :

Les championnats PRM et DM2 sont en ligne sur FBI.

Les championnats PRF et DM3 sont en ligne depuis la fin de semaine.

Les engagements R2 jeunes se terminent vendredi 16 septembre.

Le bilan des engagements jeunes département montre qu'une partie des clubs n'a toujours pas rempli le questionnaire. Il faut faire une relance.

Les comités du secteur Med se réunissent en visio le 22 septembre pour faire un inventaire des équipes U15F et U18F.

Les OPEN auront lieu à Béziers pour les catégories U11 le samedi 24 et U13 le dimanche 25 septembre avec possibilité de report au 1 et 2 octobre en cas d'intempérie. Si aucun report de l'OPEN de Béziers, Pézenas accueillera le samedi 1 octobre les U18F et U15F, la Grande Motte les U15M et le dimanche 02 octobre St Jean de Védas les U17M.

Suite à ces OPEN, le pôle technique proposera un classement et les poules de niveau. Attention, des équipes engagées en R2 pourraient être reversées en championnat départemental à l'issue des brassages R2 Ligue.

Rappel de la CS pour la création des championnats : la gestion des numéros de rencontre doit permettre un seul numéro quelques soit la catégorie et le niveau. Exemple PRM à partir du n°100, PRF à partir de 200, DM2 à partir de 300...

2- GESTION DES DEROGATIONS / PENALITES :

Gérard Marco aura la charge comme la saison passée de la gestion des dérogations. Il sera secondé par Charline et Bruno au besoin.

Une attention particulière sera faite aux dérogations de dernière minute. Elles feront l'objet de sanction financière comme le prévoit les règlements sportifs.

A ce titre David adaptera le tableau commun de saisie des pénalités avec une feuille dédiée à ces sanctions.

3- GESTION DES FEUILLES DE MATCHS / PENALITES :

De même, Charline veillera chaque début de semaine après un weekend de compétition à la présence des résultats et feuilles sur FBI. Elle relancera les clubs retardataires.

Tout retard fera l'objet de sanction comme le prévoit les règlements sportifs. Ces sanctions seront mises dans la même feuille que les dérogations.

Charline se rapprochera de René (caisse de péréquation) pour le partage des tâches dans le contrôle de présence des officiels désignés sur le weekend.

4- GESTION DES BRULES :

Un questionnaire Google Form a été envoyé à l'ensemble des clubs pour la saisie des brûlés.

Gérald, aidé d'Aurélien, fourniront les listes des brûlés.

Un travail doit être fait pour que chaque responsable de catégorie ait la liste des équipes par club dans la catégorie d'âge.

Rappel : Les joueurs non brûlés d'une équipe peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe, évoluant dans la même catégorie de championnat, de niveau immédiatement inférieur.

5- REGLEMENT COUPE DE L'HERAULT :

Le 1^{er} tour de coupe de l'Hérault - 1/16^{ème} de finale - se jouera les 10 et 11 décembre 2022.

Les règlements de la compétition doivent donc être validés au plus tôt.

Comme l'année passée, chaque club ne peut présenter qu'une seule équipe par catégorie de la compétition.

En catégorie jeunes U18F/U17M et en dessous (hors U9), les équipes engagées en R1 et championnat de France sont exclues. Une tolérance sur la participation des joueurs ayant joués au maximum 3 matchs en R1 est acceptée.

Les catégories sont :

- Sénior Masculin Elite : niveaux PNM et RM2
- Sénior Féminin : niveaux PNF, RF2 et PRF (pas assez d'équipe pour faire 2 niveaux)
- Sénior Masculin : niveaux RM3, PRM, DM2 et DM3 (uniquement sur demande d'engagement)
- U20M, U18F et U15F : niveaux R2 Med, ID, Dept Niv1 et Dept Niv2...
- U17M, U15M, U13M : niveaux R2 Med, Dept Niv1, Dept Niv2, Dept Niv3 (sur demande d'engagement)
- U13F, U11M, U11F : niveaux Dept Niv1, Dept Niv2 et Dept Niv3 (sur demande d'engagement)

6- RESPONSABLE DE CATEGORIE CHAMPIONNAT/COUPE DE L'HERAULT :

Pour les catégories U20F, U20 dépt, U18F et U15F, les responsables de catégorie sont sous réserve d'un championnat géré par le Comité de l'Hérault.

Catégorie	Championnat	Coupe
U9 Mixte et féminin	Pôle jeunesse et territoire	Muriel
U11F	David	David
U11M	Muriel	Muriel
U13F	Bruno	Bruno
U13M	Sylvie	Sylvie
U15F	Muriel	Muriel
U15M	Thierry	Thierry
U17M	Betty	Betty
U18F	Richard	Richard
U20M	Betty	Betty
U20F		Bruno
DM3	Nathalie	
DM2	Richard	
PRF / coupe sénior féminin	Jean jacques	Jean Jacques
PRM / Coupe sénior élite	Gérald	Gérald
Coupe Sénior masculin		Richard

7- DIVERS :

Dans le document Dispositions Financières, partie pénalités, on constate une discordance, dans Feuille-E-Marque, entre :

- « Non transmission d'une feuille e-marque suite à une demande de la CS pour les catégories U9 à U18 (après 7 jours ouvrables) »
- « Non transmission d'une feuille e-marque suite à une demande de la CS pour les catégories **U17** à séniors (après 7 jours ouvrables) »

La sanction pour ce manquement sera corrigée comme suit :

- « Non transmission d'une feuille e-marque suite à une demande de la CS pour les catégories U9 à U18 (après 7 jours ouvrables) »
- « Non transmission d'une feuille e-marque suite à une demande de la CS pour les catégories **U20** à séniors (après 7 jours ouvrables) »

8- PROCHAINE REUNION :

Le 26 octobre 2022 à 19h15 à Frontignan

